



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Département de Saône et Loire

<b>SÉANCE DU : 25 janvier 2023</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2023-004</b>	<b>En exercice :</b>	<b>29</b>
<b>Convocation du : 06 janvier 2023</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>20</b>
<b>Affichage du : 26 janvier 2023</b>	<b>Absents :</b>	<b>3</b>
<b>Objet de la délibération : Budget Primitif 2023</b>		

L'an deux mille vingt-et-trois, le vingt-cinq du mois de janvier à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Saint Léger les Paray, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre	X			
	M DUMAS Pierre-Yves		X		
	M REPY Marc		X		
	Mme MATRAY Paulette	X			M Yves KAZMINE
	M JARROT Marie-Claude		X		
	M DEGUEURCE Gilles		X		
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul		X		Pouvoir à JM FRIZOT
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël		X		M Eric MALESSARD
	M BALLOT Alain			X	
	M GAMBINI Georges			X	
	M CHAPON Norbert	X			
M PICHARD Emmanuel		X			
Mme SARANDAO Gilda		X			
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno		X		
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel	X			
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE		X		

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Le projet de Budget Principal 2023 dont le détail est joint à la présente note a été arrêté aux montants figurant dans le tableau en annexe.

<b>Investissement</b>			
Dépenses		Recettes	
001 : excédents d'inv. reporté	278 125,73	001 : excédents d'inv. reporté	
		1068 : affectation compl.	278 125,73 €
		10 : Dotations fond divers	69 501,37 €
21 : immobilisations corp.	7 000,00	13 : subventions	1 306 500,00 €
23 : immob. en cours	1 435 614,58		
Dépenses d'ordre		Recette d'ordre	66 613,21
<b>Total</b>	<b>1 720 740.31</b>		<b>1 720 740.31</b>

<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses		Recettes	
011 : charges général	125 935.00	70 : produits des services	1,00
012 : charge personnel	121 820.00	74 : participations dotations	317 000.00
65 : autres charges	24 954.00	75 : autres produits	2,00
66 : charges financières	5 000,00		
Dépenses d'ordre	66 613,21	002 : excédent fonct. reporté	27 319,21
<b>Total</b>	<b>344 322.21</b>		<b>344 322.21</b>

<b>Total Global Dépenses</b>	<b>2 065 062.52</b>	<b>Total Global Recettes</b>	<b>2 065 062.52</b>
------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le Budget Principal 2023 du Syndicat qui inclut les reports de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : 26 janvier 2023  
Publication le : 26 janvier 2023

A Montceau-les-Mines le : 26 janvier 2023  
Le Président

